

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES**  
**mardi 12 mai 2015**

## Sommaire

I.	Adoption des procès-verbaux du 9 décembre 2014 et du 10 février 2015	3
II.	Remplacement d'un représentant du conseil d'administration de la FNSP au conseil de direction de l'IEP de Paris	3
III.	Approbation des comptes 2014 de la FNSP	3
IV.	Approbation de la société AECD en tant que commissaire aux comptes de la FNSP et de la société AKELYS en tant que commissaire aux comptes suppléant	13
V.	Autorisation donnée à l'administrateur d'accepter le legs de M. Jacques Vincenot d'un montant de 20 000 €	14
VI.	Autorisation donnée à l'administrateur d'accepter toutes libéralités pour un montant maximal de 500 000 €	14
VII.	Autorisation donnée à l'administrateur d'accepter la dévolution de l'actif d'un montant de 4130 € de l'association des professeurs et maîtres de conférences de Sciences Po à l'issue de sa dissolution en date du 5 février 2015	16
VIII.	Point d'information par l'administrateur sur l'avancée du projet immobilier de l'Hôtel de l'Artillerie	16
IX.	Adhésion à l'agence de mutualisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (AMUE)	19
X.	Vote sur les tarifs 2016 des <i>Executive Masters</i> , en présence des étudiants – présentation par Nicolas Pégout, Directeur de la formation continue	20
XI.	Informations et questions diverses	24

=====

### MEMBRES PRESENTS

Anita BELDIMAN-MOORE, Aurélien BRUNEL, Hélène CARRERE D'ENCAUSSE, Jean-Claude CASANOVA, Olivier DUHAMEL, Florence FAUCHER, Hélène GISSEROT, Serge HURTIG, Pascal LAMY, Pascale LECLERCQ, Marie-Christine LEPETIT, Nathalie LOISEAU, Catherine MAYEUR-JAOUEN, Frédéric MION, Jean-Claude PAYE, Michel PEBEREAU, Isabelle RENOUEAU, Louis SCHWEITZER.

### MEMBRES ABSENTS

Patrice BOURDELAIS, Henri de CASTRIES, François CHEREQUE, Jean-François CIRELLI, Martial CRON, Jean-Paul FITOUSSI, Marc GUILLAUME, Marion GUILLOU, Marc LADREIT de LACHARRIERE, Louis MARROU, Philippe NEAU-LEDUC, Antoine ROGER, Jean-Marc SAUVE, Philippe TERNEYRE, Jean-Claude TRICHET, Etienne WASMER.

### REPRESENTANTS ETUDIANTS PRESENTS

Léo CASTELLOTE (UNI-MET), Solène DELUSSEAU-JELODIN (UNEF), Pierre MEIGNANT (UNEF).

## REPRESENTANTS ETUDIANTS EXCUSES

Raphaël DENNEULIN (UNEF) a donné procuration à Solène DELUSSEAU-JELODIN, Enora NAOUR (UNEF) a donné procuration à Pierre MEIGNANT.

### **Assistaient à la réunion :**

*Charline AVENEL, secrétaire générale ; Michel GARDETTE, directeur de l'information scientifique ; Christophe HONORE-ROUGE, directeur financier adjoint ; François LAMY, commissaire aux comptes ; Nicolas PEJOUT, directeur de la formation continue ; Pierre-Yves SUARD, directeur financier.*

---

## PROCES VERBAL

*La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASANOVA à 9 heures 05.*

**M. le PRÉSIDENT.**- Je vous remercie de votre présence. Nous avons à ce conseil beaucoup d'absents. Patrice BOURDELAIS a donné procuration à M. MION ; Henri de CASTRIES a donné procuration à M. PÉBEREAU ; François CHÉREQUE ; Jean-François CIRELLI a donné procuration à M. SCHWEITZER ; Martial CRON ; Jean-Paul FITOUSSI a donné procuration à M. DUHAMEL ; Hélène GISSEROT donne procuration à Mme RENOUARD pour le vote de la résolution n° 4 ; Marc GUILLAUME a donné procuration à M. DUHAMEL ; Marion GUILLOU a donné procuration à M. SCHWEITZER ; Marc LADREIT de LACHARRIERE m'a donné procuration ; Nathalie LOISEAU doit partir à 10 h 30 et donne procuration à M. LAMY ; Louis MARROU a donné procuration à Mme MAYEUR-JAOUEN ; Philippe NEAU-LEDUC ; Jean-Marc SAUVE m'a donné procuration ; Philippe TERNEYRE a donné procuration à Mme FAUCHER ; Jean-Claude TRICHET a donné procuration à M. PÉBEREAU ; Etienne WASMER a donné procuration à Mme LEPETIT.

A 11 heures, nous accueillerons les représentants étudiants pour valider les droits d'inscription des Masters de formation permanente.

Avant de commencer notre délibération, permettez-moi d'évoquer la mémoire de Michel Albert. Michel Albert a appartenu à notre conseil pendant de longues années. Il était membre du collège des Fondateurs et a démissionné de notre conseil lorsqu'il a été élu au secrétariat perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques.

Je me bornerai à évoquer sa personne. Il considérait qu'il devait tout à cette maison. Son père, qui travaillait dans une métairie de Vendée, avait été frappé par la crise. Ses enfants se sont trouvés dans une situation très difficile. Un instituteur clairvoyant l'a fait entrer au lycée ; boursier tout au long de ses études, il est venu à Sciences Po et c'est à Sciences Po que s'est révélé, sous l'influence de Jean Marchal - auquel il rend hommage dans ses mémoires -, son goût pour les finances et pour l'économie. Après Sciences Po, il a réussi à l'ENA. Devenu inspecteur des finances, il a exercé des fonctions importantes dans l'administration, puis dans la banque et l'assurance.

J'ai fait sa connaissance en 1960. Il était rapporteur de la commission Armand Rueff qui tentait de réformer les obstacles à la croissance et se préoccupait déjà, par exemple, de l'organisation des taxis parisiens. Ensuite, il a pris la tête d'une direction à la Commission européenne à Bruxelles où il a connu Raymond Barre. Il a collaboré avec Jean-Jacques Servan-Schreiber au moment de la création de *l'Express* et il a écrit, en collaboration avec lui, un livre important sur la modernisation de la France. Raymond Barre l'avait nommé Commissaire du Plan, en 1978 je crois. Après son dernier passage dans l'administration, il était entré dans les assurances et il a présidé l'une des plus importantes sociétés françaises. Il a appartenu au conseil de la Banque de France quand l'euro a été créé. Ceux qui l'ont connu savaient son extrême générosité. Sa vie

entière a été dominée par ses deux convictions fondamentales : celle de la démocratie sociale qui tenait du christianisme ; la construction de l'Europe, dont il se considérait comme un militant, presque comme un apôtre. Il n'était pas peu fier d'avoir occupé le bureau de Jean Monnet au Commissariat du Plan, il se considérait comme son disciple et il avait à Bruxelles collaboré avec bonheur avec Raymond Barre et Jean-Claude Paye.

Nous garderons son souvenir et les nombreuses contributions qu'il a apportées à cette maison, comme enseignant et comme membre de ce conseil.

## **I. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU 9 DECEMBRE 2014 ET DU 10 FEVRIER 2015**

---

**M. le PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des observations ?

☞ *Les procès-verbaux du 9 décembre 2014 et du 10 février 2015 sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.*

## **II. REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FNSP AU CONSEIL DE DIRECTION DE L'IEP DE PARIS**

---

**M. le PRÉSIDENT.**- En raison de ses nouvelles fonctions comme secrétaire général du Gouvernement, Marc Guillaume ne peut plus participer au conseil de direction de l'IEP. Dans les statuts actuels, trois représentants de la Fondation siègent au conseil de direction de l'IEP ; il faut donc désigner un remplaçant à Marc Guillaume pour une période extrêmement brève, pour la durée de vie de ce conseil dans sa composition actuelle, c'est-à-dire pour un petit nombre de réunions.

Madame Marie-Christine Lepetit m'a fait part de son accord pour remplacer Marc Guillaume. Je sollicite donc votre approbation pour cette désignation. Puisqu'il n'y a pas d'observation, nous pouvons considérer que Mme Marie-Christine Lepetit remplace M. Marc Guillaume au conseil de direction de l'IEP, où elle représentera la Fondation. Je l'en remercie vivement.

## **III. APPROBATION DES COMPTES 2014 DE LA FNSP**

---

**M. MION.**- Merci Monsieur le Président. Je vais m'en tenir à quelques propos introductifs généraux avant de céder la parole à Mme Avenel et à M. Suard.

Dans ce conseil, l'année passée, nous avons eu l'occasion de discuter des orientations stratégiques que nous avons cherché à tracer jusqu'en 2022, qui reposent sur trois grandes priorités :

- conforter notre place d'acteur de rang mondial de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- favoriser plus encore demain qu'aujourd'hui l'insertion professionnelle de nos diplômés ;
- demeurer pionnier en matière de responsabilité professionnelle.

Lors de notre conseil de décembre, nous avons pu voir que ces ambitions devaient être concrétisées dans un cadre économique repensé, qui nous permette de bénéficier de ressources supplémentaires et de parvenir à une meilleure maîtrise de nos dépenses. Certains des grands chantiers que nous avons esquissés, notamment celui très important de l'Hôtel de l'Artillerie, supposent que nous procédions à cet effort d'ajustement de notre modèle économique. Ce projet-là, comme d'autres, est vital pour l'avenir de notre institution.

Les comptes 2014 que nous vous présentons aujourd'hui constituent la première marche du plan pluriannuel que nous avons cherché à tracer ensemble. Une marche estimée franchie avec succès, puisque le résultat de l'exercice est positif de 2,7 M€ et contribue à restaurer les fonds propres de notre institution.

Ces comptes traduisent plusieurs évolutions importantes.

D'abord, ils prennent acte de ce que les ressources publiques se stabilisent, s'agissant de celles qui nous sont directement versées par l'État, ou bien qu'elles connaissent des fluctuations qui ne sont pas toujours aisées à prévoir d'un exercice à l'autre, s'agissant des ressources issues des collectivités territoriales.

Face à cette contrainte, nous sommes plus que jamais conduits à diversifier et à augmenter nos ressources. En la matière, il nous faut être réactifs ce qui ne signifie pas que, s'agissant du premier type de ressources - celles que nous versent l'État ou les collectivités locales -, nous ne soyons pas pugnaces dans nos échanges avec ces partenaires. S'agissant des autres ressources, l'année 2014 se traduit par de bons résultats en matière de formation continue, avec une marge brute qui a substantiellement augmenté.

Pour ce qui concerne la levée de fonds, l'année 2014 est marquée par un léger tassement de la collecte de fonds auprès des entreprises alors que, s'agissant de celle auprès des particuliers, les résultats sont encourageants.

Par ailleurs, ces comptes traduisent les efforts accomplis pour maîtriser davantage nos dépenses. Les dépenses de masse salariale croissent de 2,1 % ; c'est un ralentissement très net par rapport aux années qui précèdent, ralentissement que nous devons à un effort de modération sur les recrutements, qui va de pair avec une volonté déterminée de préserver l'emploi à Sciences Po.

La maîtrise des dépenses porte également sur nos charges de fonctionnement puisque, dès 2014, nous avons vu les premiers fruits d'une politique transformée en matière d'achats.

Les ressources ainsi dégagées, les économies ainsi réalisées nous ont permis d'atteindre les objectifs que nous nous étions fixés autour de deux grandes priorités :

- nos étudiants, avec une progression très considérable, notamment des dépenses d'accompagnement social de la vie des étudiants à Sciences Po, puisque l'effort d'aide sociale augmente de 14,3 % ;
- la communauté académique de Sciences Po, que nous souhaitons continuer à développer et à enrichir au cours des années qui viennent.

Le résultat s'inscrit à 2,7 M€. La reconstitution des capitaux propres qui en découle est très importante pour la suite de nos projets, en particulier pour le projet d'acquisition de l'Hôtel de l'Artillerie.

Je vous propose, Monsieur le Président, de céder la parole à Mme Avenel.

**Mme AVENEL.**- Pour cette première année de mise en œuvre de la refonte du modèle économique, le résultat est positif de 2,7 M€. Les ressources augmentent de 2,4 M€ (+1,5 %) avec une hausse très notable des ressources propres qui continuent leur croissance. Les dépenses augmentent de 3,1 M€. Celles qui impactent le résultat intègrent une évolution assez modérée de la masse salariale, avec +2 % d'augmentation de ces dépenses.

La croissance globale de 1,5 % de nos ressources porte celles-ci à 162 M€. C'est une dynamique qui traduit, notamment, celle des ressources propres (+5,4 %). Les évolutions les plus marquantes de l'année 2014 sont :

- la stagnation de la dotation attribuée par l'État ;
- le dynamisme des financements sur projets européens ;
- la baisse du mécénat d'entreprise, mais la légère hausse des dons des particuliers ;

- la hausse du produit des droits de scolarité, notamment du fait de la montée en puissance des promotions ;
- la baisse des produits exceptionnels de l'institution liée à la reprise, en 2013, de la provision URSSAF.

Sur une longue période, l'évolution des ressources se caractérise par la montée en puissance des ressources propres qui, en plus de vingt ans, sont passées de 9 à 56 %. Cette évolution s'est poursuivie en 2014 et a conduit l'État à nous sortir de la liste des organismes divers d'administrations centrales. Après avoir reçu l'avis de l'INSEE, nous attendons l'arrêté du ministre du budget qui confirmera cette décision, ce qui doit nous permettre d'avoir recours à l'emprunt auprès de banques privées, notamment pour le projet d'acquisition de l'Hôtel de l'Artillerie.

Concernant les dotations de l'État, il y a peu de choses à dire, si ce n'est que celles-ci se maintiennent quasiment au niveau de 2013. C'est le cas de la dotation reçue pour la FNSP comme de celle reçue pour l'OFCE.

**M. SUARD.**- Un premier groupe de ressources propres de Sciences Po sont les financements locaux sur projets nationaux et européens qui, avec 16 M€, représentent une hausse de 7 % et comptent pour 9,8 % des ressources totales. On compte en leur sein les financements locaux pour 4,3 M€. La majeure partie d'entre eux correspondent au soutien des collectivités locales aux campus en région. Cette partie du financement qui s'élève à 3,3 M€, a reculé de 340 000 € en 2014, principalement sur le campus de Poitiers.

Les financements sur projets nationaux - une quinzaine de ministères et d'agences - se stabilisent à 5,7 M€. Ce sont essentiellement les financements apportés par l'ANR au titre de l'Idex Sorbonne Paris Cité, du Labex Idefi Forccast et de l'Equipex Dim-Shs. À noter la très forte progression des financements sur projets européens de 1,6 M€ en 2014 (+40 %), qui s'explique par la très nette réussite de Sciences Po au titre des appels à projets de recherche européens.

**Mme AVENEL.**- La collecte de ressources auprès des entreprises, fondations et particuliers est en léger recul de 3 %, ce qui n'a pas d'impact en fonds libres. Les fonds en provenance des fondations privées telles que la KFAS, la société Max Planck ou encore le centre MaxPo sont stables en 2014. Le mécénat d'entreprise et des partenariats connaît un ralentissement de 620 000 €, l'impact étant réduit de moitié en résultat.

Enfin, la collecte de la taxe d'apprentissage augmente de 200 000 €. C'est un résultat satisfaisant compte tenu du contexte économique et réglementaire, mais également de la concurrence entre établissements d'enseignement supérieur d'une part, et entre établissements du supérieur et du scolaire, d'autre part.

**M. SUARD.**- La levée de fonds auprès des particuliers, qui a augmenté de 9 %, s'élève à 1 185 K€. On note en particulier l'établissement d'un travail collaboratif avec l'association des anciens de Sciences Po. Concernant la formation continue, le chiffre d'affaires de l'*Executive education* est resté stable à 10 850 K€, malgré une conjoncture économique difficile. L'important, c'est que l'ajustement des dépenses d'enseignement et de fonctionnement a permis d'établir une marge avant frais de structure de 2,3 M€ soit un taux de 19,7 % contre 15,5 % en 2013. Par ailleurs, la baisse des frais de structure a permis de restaurer une marge nette positive de 544 K€, soit un taux de 4,7 %.

**Mme AVENEL.**- Les ressources en provenance des usagers croissent de 4 M€, (+8,2 %) pour s'élever au total à 50 331 K€. La part de ces ressources dans le total des ressources de Sciences Po continue de croître et représente 31 %. Le total du produit des droits de scolarité - qui est une sous-catégorie, mais la plus importante de ces produits - s'élève à 45,4 M€ soit une hausse de 3,8 M€.

Tout étudiant boursier du CROUS sur critères sociaux inscrit à Sciences Po, qu'il soit français ou ressortissant de l'espace économique européen, est exonéré de droits de scolarité. Si on calcule l'écart entre le

droit maximal perçu et le droit effectivement payé, cela représente un montant de bourse exonératoire de 54 M€. Au global, 3 000 étudiants - donc 30 % - ne payent pas de droits en raison de leur statut de boursier. Les droits moyens s'élèvent à 4 330 € pour le collège universitaire et à 5 360 € pour le Master.

L'essentiel de la hausse constatée des produits (+3,8 M€) provient de la croissance des effectifs qui est liée à la montée en puissance des promotions d'une part, et au remplacement des promotions précédemment soumises au barème unique et qui, désormais, sont soumises au barème différencié d'autre part (3,6 M€ du total de la hausse). Par ailleurs, cette hausse intègre l'effet très mesuré de l'ajustement des tarifs sur 2014-2015, de +280 000 €.

Enfin, quelques mouvements à la hausse et à la baisse : à la hausse avec les droits perçus au titre des préparations aux concours de l'École nationale de la magistrature qui fonctionnent très bien ; à la baisse en raison de la légère croissance des boursiers et de l'augmentation du nombre d'étudiants qui partent en césure.

**M. SUARD.**- Le poste des produits financiers et exceptionnels s'élève à 2,9 M€, en baisse par rapport à 2013 qui avait été marquée par la reprise de la provision URSSAF de 2,5 M€. La part des produits financiers passe de 260 K€ à 420 K€ (+ 61 %).

**Mme AVENEL.**- Si on agrège les ressources inscrites au budget au financement direct du personnel CNRS et au financement direct du personnel du ministère, le poids économique de Sciences Po s'élève à près de 180 M€. Même en agrégeant ces chiffres, le taux de ressources propres est supérieur à celui des ressources publiques. Les dépenses ont augmenté de 3,1 M€ et s'établissent à 159 M€. C'est une hausse de 2 % et un impact sur le résultat de 2,1 %. Ceci marque un ralentissement de la tendance d'augmentation des dépenses, la croissance moyenne annuelle ayant été de 5,7 % entre 2010 et 2014, contre 2 % cette année.

Les points saillants sont :

- la croissance maîtrisée de compte à compte de la dépense de masse salariale ;
- la plus grande maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- l'effort très important en matière d'aide sociale pour les étudiants.

Les dépenses de personnel progressent de 2,1 % pour une dépense totale - qui est la majeure partie de nos dépenses - de près de 74 M€. Cela représente 47,3 % des dépenses de Sciences Po. L'accroissement de la masse salariale de 1,6 M€ est due : pour moitié à une hausse des financements de salaires sur projets qui traduit le succès de nos chercheurs aux appels à projets ; pour l'autre moitié à la variation sur fonds libres (800 000 € de la hausse totale).

L'augmentation des dépenses de personnel sur fonds libres, de 1,2 % de compte à compte - contre +10 % en 2013 - s'explique par les facteurs suivants :

- en 2013, la dépense de masse salariale intégrait le provisionnement d'une prime exceptionnelle versée en 2014, ce qui minore un peu l'augmentation entre 2013 et 2014 ;
- l'application d'année en année des accords collectifs en matière de rémunération ;
- l'effort de maîtrise des effectifs amorcé depuis la fin 2013. En 2014, les effectifs de la Fondation ont augmenté de 14 emplois - 10 administratifs et 4 académiques - ce qui porte le nombre d'emplois total à 1 029.

**M. SUARD.**- Les dépenses d'enseignement se sont élevées à 18,9 M€ (+2,8 %) et représentent 12 % de la dépense totale de Sciences Po. Cette évolution de 500 K€ couvre une hausse de 4,4 % des dépenses de formation initiale et une baisse de presque 8 % des dépenses relatives à la formation continue.

Les dépenses en matière de formation initiale sont essentiellement dues à la hausse des effectifs présents sur le même périmètre. Quant à la formation continue, la baisse de 212 K€ s'explique par la

rationalisation des tarifs de vacation d'une part, le recours plus important à la faculté permanente de Sciences Po, et enfin, du report de programmes non rentables, d'autre part.

Les dépenses d'acquisition de ressources documentaires sont en progression de 1,7 % à 1,557 K€. Cela confirme une évolution régulière favorisant les ressources numériques qui représentent 57 % du poste, contre 15 % en 2008.

**Mme AVENEL.-** Le total des sommes consacrées aux bourses et à l'aide sociale s'élève à 10 M€. C'est une augmentation de 1,2 M€ (+14,3 %). Les bourses sur critères sociaux à l'intérieur de ce total représentent 6,2 M€ (+8,2 %) dans un contexte de maîtrise générale des effectifs étudiants. Cette hausse est liée pour plus de 75 % aux compléments de bourses attribués aux boursiers du CROUS et assimilés, du fait de la création de deux échelons supplémentaires de bourse décidés par l'État et que Sciences Po a décidé de suivre : un échelon pour les étudiants les plus modestes, d'une part ; un échelon entre les étudiants qui n'en percevaient pas et le premier échelon de bourse pour les classes moyennes, d'autre part. Par ailleurs, il y a une légère augmentation du nombre de boursiers, ce qui crée la dynamique très positive de cette dépense d'aide sociale.

**M. SUARD.-** En matière de dépenses immobilières, la Fondation occupe près de 62 000 m<sup>2</sup>. Ce périmètre est composé à hauteur de 64 % les locations et les mises à disposition pour 44 000 m<sup>2</sup>. Les dépenses de locaux liées aux implantations très maîtrisées (+0,9 %) s'établissent à 17 M€, soit 11 % du total des dépenses de Sciences Po : le poste « loyers et charges » est stabilisé depuis deux ans et atteint 10,6 M€ ; le poste « entretien et maintenance » augmente de 1,9 %.

Les dépenses de fonctionnement atteignent 18 M€. Leur impact sur le résultat est de 14 M€. Elles progressent de 2,7 % mais cette évolution est inférieure de moitié à celle de 2013 (+5,4 %). Cette évolution provient :

- de l'augmentation des prestations de services, notamment liées aux études pour l'Hôtel de l'Artillerie et au nouvel modèle économique ;
- de la hausse du poste « missions » qui est essentiellement sur fonds affectés.

Cette double évolution est partiellement compensée par les baisses des dépenses informatiques (-3,2 %) et de poste et télécommunications (-9 %).

Les investissements s'élèvent à 4,2 M€, en recul de 515 K€ par rapport à 2013. Les deux principaux postes sont : les travaux de la bibliothèque de Nancy (1,4 M€) et le développement de nouvelles fonctionnalités de la plateforme des admissions en ligne des étudiants (0,7 M€).

Les subventions versées augmentent d'un peu moins de 600 K€, mais leur impact sur fonds libres diminue de 100 K€ (-8 %). Au total, elles s'établissent à 2,7 M€.

L'évolution à la hausse des « fonds affectés » s'explique essentiellement par le reversement aux universités partenaires du projet Egera de la subvention versée par la Commission européenne à l'OFCE.

Pour la partie subventions impactant le résultat qui est en baisse, on constate : le remplacement de la subvention autrefois versée à l'Association des anciens de Sciences Po par une prestation de service (80 K€) ; la baisse des subventions accordées aux IEP de province (-70 K€) et aux Presses de Sciences Po (-50 K€).

La FNSP a versé une contribution spécifique à sa filiale Sciences Po Expertise et Conseil.

Les charges financières et exceptionnelles s'élèvent à 6,4 M€ (+11,3 %). Les charges financières *stricto sensu* sont en légère baisse ; elles correspondent à notre endettement immobilier.

En revanche, les provisions progressent de 9,4 % pour s'établir à 3,3 M€ et correspondent à des charges liées à de futures opérations de mise aux normes ou de rénovation sur le campus de Paris et à la poursuite d'une approche prudentielle vis-à-vis des subventions versées par les collectivités de Reims.

Les charges exceptionnelles sur les exercices antérieurs augmentent de 742 K€

Le résultat annuel positif de 2014 est de 2,7 M€ contre 3,4 M€ en 2013. Toutefois, ce résultat doit beaucoup moins aux éléments exceptionnels que les années précédentes, et s'appuie en particulier sur une forte maîtrise des dépenses. Cela permet de compenser, dans les capitaux propres de Sciences Po, l'effet du report à nouveau négatif entraîné en 2011 par la correction comptable sur les droits de scolarité. Ce report à nouveau, de -6,4 M€ en 2013, est de -2,9 M€ en 2014. Ce résultat a pour effet d'améliorer la structure bilantielle de l'institution.

Les capitaux propres sont de 28,3 M€ contre 25,6 M€ en 2013. Le ratio entre capitaux propres et dettes financières s'élève à 51 % en 2014 au lieu de 45 % en 2013.

La trésorerie a augmenté de 13,5 M€ pour s'élever à 42,8 M€ à fin 2014. La trésorerie réellement disponible est d'un peu moins de 27 M€

La capacité d'autofinancement de la Fondation est de 9,5 M€ ce qui représente un ratio de service de la dette inchangé par rapport à 2013, de 2,4.

Je vous remercie.

**M. MION.**- Avec la présentation des comptes, un document intitulé « *Statistiques générales 2014* » vous a été remis. Ce document - qui, je l'espère, continuera de s'améliorer d'une année sur l'autre - est le fruit d'une initiative de notre Président. Il donne un certain nombre d'indications sur le fonctionnement de Sciences Po dans toutes nos activités opérationnelles. Nous sommes à votre disposition pour répondre aux questions que ce document pourrait susciter de votre part. Monsieur Schweitzer en a posé un certain nombre lors de la commission des finances.

**M. le PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des observations ?

**M. DUHAMEL.**- Merci pour cette présentation et les documents assez clairs qui permettent aux gens inexpérimentés, comme moi, de comprendre un peu plus - voire nettement plus - que d'habitude. Je crois comprendre que, globalement, tout va très bien. J'aimerais quelques explications sur des points particuliers qui, semble-t-il, sont allés moins bien.

Pourquoi le campus de Poitiers a-t-il réduit son aide de 200 k€ ? Que signifie le commentaire indiquant que cela devrait s'arranger par des versements du conseil général Poitou-Charentes en 2015 ?

Pourquoi Paris a-t-il réduit de 17,6 % le financement à Sciences Po ?

Enfin, pourquoi le *Kuwait Program* de l'école des affaires internationales nous a-t-il coûté apparemment assez cher ?

**M. MION.**- Il nous rapporte de l'argent et, en l'occurrence, il est stable.

**M. DUHAMEL.**- D'accord, la part de ce poste, c'est la part de sa contribution.

**M. MION.**- C'est cela. Dans mes propos liminaires à cette présentation j'ai indiqué que, s'agissant des ressources issues des collectivités territoriales, l'effort de prévision est parfois difficile. Nous ne sommes pas confrontés à une tendance générale baissière des contributions de ces collectivités, nous sommes plutôt dans une situation où, collectivité par collectivité, selon les années nous constatons des pics et des creux. S'agissant du campus de Poitiers, il y a eu un retard de versement de la contribution d'une des collectivités au titre de l'année 2014. Pour 2015, ce retard sera plus que comblé, car des collectivités qui ne contribuaient pas à la vie de ce campus - à savoir la ville de Poitiers et la communauté d'agglomération - ont décidé pour la première fois de verser une subvention. De la même manière, nous avons une inquiétude sur la contribution des collectivités territoriales à la vie du campus de Nancy. La région Lorraine, habituellement contributrice à des niveaux assez importants, avait quasiment interrompu ses versements en 2014. Le Président de la Région vient de décider de conclure avec nous une convention pluriannuelle qui subventionnera le campus à hauteur 500 000 € par an pour les années qui viennent.



Il faut régulièrement renégocier avec les collectivités des situations qui ne sont jamais définitivement acquises. Nous essayons de le faire dans un cadre pluriannuel par le biais de conventions sur plusieurs années, mais c'est un effort constant dont on ne peut pas toujours prévoir l'aboutissement au cours de l'exercice en cours ou du suivant. C'est un sujet que nous avons plusieurs fois évoqué dans ce conseil. Aujourd'hui, je n'éprouve pas une inquiétude aussi forte qu'il y a quelques mois sur la volonté plus ou moins grande que les collectivités pourraient avoir de soutenir ces campus. Désormais, toutes ont assez clairement conscience que les campus ne peuvent se maintenir là où ils ont été créés que pour autant qu'elles contribuent à leur fonctionnement et pas simplement à l'investissement d'origine qui a permis leur création. Simplement, cela suppose un dialogue et des efforts constants à conduire vis-à-vis de ces collectivités.

S'agissant de la Ville de Paris, le niveau annuel des ressources que nous recevons dépend de notre succès aux appels à projets que la Ville lance pour la recherche, pour la formation ou pour d'autres types d'activités comme le soutien à l'entrepreneuriat. Selon les années, nos efforts sont plus ou moins couronnés de succès, ce qui explique les fluctuations. Nous n'avons pas de convention pluriannuelle ou de soutien à notre fonctionnement. C'est seulement sur projets que la Ville nous soutient. Par ailleurs, elle nous soutient sur un second poste très important, à savoir les aides à la mobilité pour nos étudiants. En la matière, le soutien est soit constant, soit en légère augmentation.

**M. le PRÉSIDENT.**- Y a-t-il d'autres questions à propos des campus provinciaux ?

**Mme LEPETIT.**- Merci pour cette présentation et les documents très riches. Pardon d'avance si mes quelques demandes d'éclaircissement complémentaire auraient pu trouver leurs réponses par une lecture encore plus attentive de la masse d'informations.

Ma première question porte sur les résultats en comparaison avec les projections qu'avait faites la direction. J'aurais souhaité que vous nous expliquiez comment, au-delà d'une présentation un peu statique qui est positive, vous considérez les comptes au regard de la façon dont Sciences Po souhaite organiser son avenir, pour procéder à son atterrissage par rapport à une période de forte croissance d'une part, et pour préparer les grosses opérations qui sont encore devant nous, je pense à l'Hôtel de l'Artillerie, d'autre part.

Finalement, comment s'apprécie l'évolution des effectifs étudiants ? On a évoqué les contributions des entreprises, l'apprentissage et d'autres contributions. Y a-t-il une déception ou, toutes choses égales, était-ce logique que l'on ait ce résultat ? Comment les compléments versés par Sciences Po aux boursiers pèsent-ils sur les comptes ? Les chiffres sont-ils dans la ligne de ce qui avait été envisagé ? En d'autres termes, situer les performances de Sciences Po au regard de sa capacité à se projeter dans le futur et de ses envies m'aurait été très précieux.

Ma deuxième question concerne la préparation de l'opération de l'Hôtel de l'Artillerie. Tout à l'heure, on va aborder les aspects plus techniques, mais j'aurais aimé avoir une idée de l'impact sur 2014 de la préparation et de l'anticipation de ce projet pour Sciences Po. J'ai compris, notamment en termes de prestations de services, que c'était synonyme d'un certain nombre de coûts liés à l'accompagnement, mais y a-t-il d'autres éléments et si oui, peut-on avoir une indication de leur nature et de leur volumétrie ? Jusqu'à quel point les renouvellements de baux ont-ils pu peser ? Jusqu'à quel point certains coûts ne sont pas engagés - je pense à des investissements de mise aux normes parce que l'on sait que l'on aura cette opération - ? A l'inverse, y a-t-il d'autres coûts subits, notamment parce que le temps passe et que ce projet est long et difficile ?

Ma troisième question concerne un point beaucoup plus ponctuel. J'aurais aimé avoir, au global - si elle est significative - l'évolution des effectifs de l'enseignement supérieur et du CNRS dont profite Sciences Po. Si j'ai bien compris, c'est une partie qui n'est pas formellement dans les comptes. Dans les éléments statistiques, il y a beaucoup d'éléments détaillés, mais je ne les ai pas additionnés et il y a plusieurs catégories ;

j'ai donc du mal à avoir une vision globale. Est-on plutôt en stabilité ? Il m'a semblé qu'il y avait un très léger tassement, mais comme certaines catégories évoluent en sens contraire, j'ai peut-être mal lu. Comme cela fait aussi partie des ressources, et notamment des ressources d'enseignement et de recherche, avoir des précisions me paraît utile.

**Mme BELDIMAN-MOORE.-** En page 36 du document « *Statistiques générales 2014* », on fait état d'un effectif total de 13 500 étudiants dont environ 10 000 présents. C'est également une proportion que l'on retrouve dans les documents préparatoires sur l'Hôtel de l'Artillerie. Cela voudrait dire qu'un tiers de nos effectifs n'est pas présent. Quelles en sont les raisons ? Il y a la troisième année à l'étranger, les campus, mais j'aurais aimé plus de détails.

**M. MION.-** Pour répondre à cette dernière question, les chiffres que vous avez notés sont exacts et votre compréhension des chiffres est bonne. En effet, l'écart entre les 13 500 élèves inscrits à Sciences Po et environ 10 000 présents sur nos campus tient aux séjours à l'étranger que réalisent nos élèves dans le cadre de leur scolarité mais également, et de plus en plus, à l'effet des césures. Nos étudiants sont de plus en plus nombreux à interrompre leurs études pour des projets de diverses natures ; pour autant, ils restent inscrits dans notre établissement.

Pour répondre à Mme Lepetit, les résultats 2014 dépassent les objectifs qui étaient les nôtres dans le budget prévisionnel. Si le résultat est supérieur aux attentes, cela tient essentiellement à une maîtrise un peu meilleure de nos dépenses que ce que nous avons cru pouvoir réaliser au moment où nous avons fait voter le budget par ce conseil, ainsi qu'à des résultats satisfaisants sur quelques postes de ressources, notamment la formation continue. Nous sommes donc en présence d'un exercice plus satisfaisant pour 2014 que ce que nous pouvions attendre. J'espère qu'il s'agit d'une évolution que nous verrons se confirmer au cours des années qui viennent. Ce que j'essayais de dire au début de mon intervention, c'est que nous pensons déceler là les fruits des premiers efforts que nous accomplissons pour modifier la trajectoire économique de notre maison. C'est l'avenir qui dira si nous tenons cette trajectoire aussi fermement que nous le souhaitons, ce qui est nécessaire pour assurer la soutenabilité de notre développement.

S'agissant de l'Hôtel de l'Artillerie, son impact 2014 se limite dans nos comptes aux prestations de services, c'est-à-dire aux frais d'études que nous avons dû engager pour avancer dans l'instruction de ce dossier, notamment sur la période la plus récente. En effet, nous avons fait le choix d'engager le début des études de programmation avant que l'affaire ne soit conclue. Nous avons la possibilité de sortir de ce marché de programmation si nous n'étions pas en mesure d'acheter l'Hôtel de l'Artillerie, mais il nous est apparu indispensable de ne pas différer davantage le démarrage de ces études de programmation pour ne pas avoir à subir des retards conséquents si le projet se réalise selon nos vœux. A ma connaissance, il n'y a pas d'autres coûts ou impacts de ce projet dans nos comptes.

S'agissant en particulier d'investissements que nous différerions du fait de notre espoir de réaliser le projet de l'Hôtel de l'Artillerie, ce n'est pas en ces termes que la problématique peut se poser. Nous n'investissons pas sur les bâtiments dont nous sommes locataires, mais sur ceux dont nous sommes et demeurerons propriétaires. Là où des investissements sont à réaliser, nous les réalisons. Ceux qui n'ont pas été accomplis cette année - notamment les ascenseurs du 27 rue Saint-Guillaume - ne l'ont pas été car les devis qui nous ont été soumis ne semblaient pas satisfaisants.

S'agissant des effectifs de personnels de statut public, ils sont en légère augmentation entre 2013 et 2014. En 2013, à Sciences Po, nous avons 58 fonctionnaires du CNRS contre 59 en 2014 et 56 personnels du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche contre 59 en 2014. La légère augmentation des emplois du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche tient pour partie aux emplois que nous

avons obtenus dans le cadre du contrat quinquennal signé entre l'État et la communauté d'universités et d'établissements à laquelle nous appartenons : l'université Sorbonne Paris Cité.

**M. DUHAMEL.**- Concernant la césure, quelle est notre position de principe ? Pense-t-on qu'elle est à encourager ou à freiner ?

**M. MION.**- La pratique de la césure tend à s'étendre à Sciences Po, en effet. Nous l'encourageons à des degrés divers, selon le moment auquel la césure est sollicitée par nos étudiants. Le cas le plus habituel est celui d'une césure qui intervient entre la première et la seconde année de master. Pour certains de nos masters – notamment ceux de l'école de la communication ou de l'école de droit - la pratique est non seulement encouragée, mais les équipes pédagogiques tendent même à la généraliser car elles constatent que très souvent, pour les étudiants, c'est un enrichissement substantiel.

L'autre hypothèse de césure que nous voyons s'étendre est celle qui intervient entre la fin du collège universitaire et le début des masters, à un moment où les étudiants ont achevé leur année à l'étranger et où ils n'ont pas fixé leur choix sur le master qu'ils vont suivre. Ils sollicitent donc une année supplémentaire pour vivre une expérience complémentaire. Dans tous les cas, les césures ne sont accordées que sur la base d'un projet soumis par l'étudiant à ses responsables pédagogiques.

**M. le PRÉSIDENT.**- Il n'y a pas de césure pour convenance personnelle ?

**M. MION.**- Sauf exception, notamment de santé, il n'y en a pas.

**M. le PRÉSIDENT.**- Dans le cas d'une interruption pour des raisons de santé, perçoit-on les 25 % ?

**M. MION.**- Non.

**M. le PRÉSIDENT.**- Y a-t-il d'autres questions ?

**Mme LEPETIT.**- Une suggestion de méthode pour les prochaines clôtures de comptes : c'est toujours utile d'avoir un point de comparaison par rapport au budget. Cela aide à mieux comprendre ce qui se passe ou ce qui ne se passe pas, ou à apprécier notre capacité à bien anticiper et à bien prévoir dans nos comptes ce que l'on souhaite faire.

**M. MION.**- J'en prends bonne note. Nous introduirons ces éléments de comparaison pour notre prochaine présentation des comptes. Le chiffre à retenir pour la comparaison entre le prévisionnel 2014 et le constaté, c'est que le résultat que nous escomptions de l'ordre de 1,7 M€ est finalement de 2,7 M€, soit 1 M€ supérieur à nos attentes.

**M. le PRÉSIDENT.**- Nous ne pouvons que nous féliciter de l'équilibre et de l'excédent obtenus, ainsi que de l'amélioration de nos fonds propres, cela nous permettra une meilleure notation, ce qui est important si nous devons emprunter davantage pour l'Hôtel de l'Artillerie.

La parole est au commissaire aux comptes.

**M. LAMY (Commissaire aux comptes).**- Mesdames et Messieurs les administrateurs, en exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur le contrôle des comptes annuels de la FNSP, la justification de nos appréciations et les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de notre audit, il nous appartient d'exprimer une opinion sur ces comptes. Nous avons conduit cet audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondage et au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant les montants et informations figurant dans les comptes annuels. Ils consistent également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

En application des dispositions de l'article L 823-9 du code de commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables suivis, ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives qui ont été retenues. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre d'une démarche d'audit des comptes annuels et dans leur ensemble, et ont contribué à la formation de notre opinion que je viens d'exprimer.

Enfin, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés au conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Je vous remercie.

**M. le PRÉSIDENT.**- Je vous propose de passer au vote du projet de résolution n°1.

### **Résolution n°1**

« Le conseil d'administration de la Fondation Nationale des Sciences Politiques **approuve les comptes de l'exercice 2014.**

L'excédent de **2 726 063,08 €** est affecté en totalité au poste « Report à nouveau – solde débiteur ».

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

***☞ La résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.***

#### **IV. APPROBATION DE LA SOCIETE AECD EN TANT QUE COMMISSAIRE AUX COMPTES DE LA FNSP ET DE LA SOCIETE AKELYS EN TANT QUE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT**

---

**M. le PRÉSIDENT.**- Un projet de résolution n°1 bis est proposé.

**M. SUARD.**- Le commissariat aux comptes de la Fondation a été exercé jusqu'en 2012 par Antoine Fièrè. Après cette date, le cabinet Fièrè est resté la personne morale titulaire du mandat de compte de la FNSP. François Lamy, ici présent, en est par ailleurs associé dirigeant. Jean-Louis Fourcade, commissaire aux comptes suppléant, a rendu son mandat en 2013 et a été remplacé par la société AECD, qui est devenue commissaire aux comptes suppléant de la Fondation. Enfin, le cabinet Fièrè lui-même a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes titulaire le 12 décembre 2014. Dans ce cas, la réglementation prévoit la substitution automatique par le cabinet suppléant, à savoir le cabinet AECD. Il est donc nécessaire de demander l'approbation du conseil pour la nomination d'un nouveau cabinet suppléant, la société AKELYS.

**M. PEBEREAU.**- Pourquoi ces démissions ?

**M. LAMY (Commissaire aux comptes).**- Pour des raisons réglementaires, le cabinet Antoine Fièrè ne pouvait pas continuer à exercer son mandat de commissaire aux comptes titulaire. Il n'avait plus les moyens humains d'assurer cette fonction, puisque cette mission était sous-traitée à la société AECD que je dirige. Le H3C, Haut Conseil au Commissariat aux Comptes nous a fait remarquer que cette sous-traitance pouvait être temporaire, mais pas permanente. Antoine Fièrè a donc préféré démissionner de son mandat de commissaire aux comptes titulaire, puisqu'il n'avait plus les moyens d'exercer sa mission.

**M. PEBEREAU.**- Et pour le suppléant ?

**M. LAMY (Commissaire aux comptes).**- C'est un groupe d'expertise comptable et de commissariat aux comptes dont mon entreprise doit se rapprocher à horizon de juillet 2015. Ce sont des personnes avec qui j'ai l'habitude de travailler. Si jamais la société AECD se voyait dans l'incapacité de poursuivre son mandat, la société AKELYS prendrait la suite de cette fonction. Le commissaire aux comptes suppléant n'intervient que dans des cas exceptionnels de démission du cabinet de commissariat aux comptes titulaire.

**M. le PRÉSIDENT.**- Nous passons au vote du projet de la résolution n°1 bis.

### Résolution n° 1 bis

« Le conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP) en raison de la démission du cabinet Antoine Fièrè de ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire de la FNSP, en date du 12 décembre 2014, approuve la désignation de la société AECD représentée par Monsieur François Lamy, 7, rue de Monceau 75008 Paris en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

Il est rappelé, en tant que de besoin que la société AECD avait été elle-même désignée préalablement en tant que commissaire aux comptes suppléant de la FNSP par une résolution du présent conseil en date du 13 mai 2014 et ce afin de poursuivre le mandat de Monsieur Jean-Louis FOURCADE désigné par une résolution du présent conseil en date du 22 mars 2011.

Le conseil d'administration approuve ainsi par ailleurs la désignation de la société AKELYS, 19 avenue de Messine 75008 Paris, en tant que commissaire aux comptes suppléant de la FNSP en remplacement de la société AECD celle-ci prenant désormais les fonctions de commissaire aux comptes titulaire.

Ces deux mandats finiront aux dates d'échéance initiale de ces derniers à savoir après l'approbation des comptes 2016 de la FNSP ».

*☞ La résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.*

### **V. AUTORISATION DONNÉE A L'ADMINISTRATEUR D'ACCEPTER LE LEGS DE M. JACQUES VINCENOT D'UN MONTANT DE 20 000 €**

---

**M. MION.**- Nous avons été contactés par l'étude notariale en charge de la succession de M. Jacques Vincenot, ancien inspecteur des finances et président d'honneur de la banque Sudaméris et de la Fondation Léonie Chaptal. Dans son testament, M. Vincenot a prévu d'attribuer la somme de 20 000 € à Sciences Po et souhaité que cette somme soit affectée à un projet immobilier. Après échange avec l'étude notariale nous allons, si vous le voulez bien, modifier la rédaction du projet de résolution qui vous est soumis afin de spécifier la nature de l'usage que nous pourrions faire de ce legs. Dans sa forme, l'acte est très classique et n'appelle pas de remarque particulière.

**M. le PRÉSIDENT.**- Un paragraphe est donc ajouté à la première version de la résolution :  
« Conformément aux dispositions testamentaires de M. Jacques Vincenot, la Fondation nationale des sciences politiques s'engage expressément à utiliser les fonds ainsi légués à l'achat, la réparation ou la construction d'un bien immobilier conforme à ses statuts, ou au remboursement d'un emprunt contracté dans ce but et à l'exclusion de frais de fonctionnement. »

Cet amendement vous convient-il ? Nous passons donc au vote.

## Résolution n° 2

« Le conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques autorise son administrateur à procéder à l'acceptation du legs d'un montant de vingt mille euros (20.000 €) consenti par Monsieur Jacques Vincenot, décédé le 13 août 2014, au profit de la Fondation nationale des sciences politiques, et à effectuer l'ensemble des démarches et formalités nécessaires permettant de le recevoir, ainsi que la signature de tous les actes, notamment notariés, et documents y afférents et payer les frais et droits le cas échéant.

Conformément aux dispositions testamentaires de Monsieur Jacques Vincenot, la Fondation nationale des sciences politiques s'engage expressément à utiliser les fonds ainsi légués à l'achat, la réparation ou la construction d'un bien immobilier conforme à ses statuts, ou au remboursement d'un emprunt d'un bien immobilier conforme à ses statuts, ou au remboursement d'un emprunt contracté dans ce but et à l'exclusion de frais de fonctionnement. »

*☞ La résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.*

**M. DUHAMEL.**- Je suggère que l'on essaye de faire connaître ce legs pour que cela suscite des vocations, pas seulement à l'association des inspecteurs des finances ou aux équivalents à la Cour des comptes ou au Conseil d'état, mais même plus largement.

**M. le PRÉSIDENT.**- D'ailleurs, il faudrait accepter de donner des noms de salle aux donateurs. Les universités le font très souvent.

**M. DUHAMEL.**- Même des bancs ! La Ville de Paris baptise bien des pelouses !

### **VI. AUTORISATION DONNÉE A L'ADMINISTRATEUR D'ACCEPTER TOUTES LES LIBERALITES POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 500 000 €**

---

**M. le PRÉSIDENT.**- Chaque année, l'administrateur reviendra devant le conseil pour faire état des donations acceptées.

**Mme LEPETIT.**- J'aurais aimé que l'on indique quelque part « *accepter toutes libéralités conformes à ses statuts* » ou l'équivalent, car il peut se trouver que des libéralités soient assorties de choses un peu fantaisistes. Le texte de la résolution suppose que l'on accepte n'importe quelle libéralité, je trouverais donc légitime que l'on apporte cette précision.

**M. le PRÉSIDENT.**- Quel est le point de droit ? En l'état actuel des statuts, l'autorité compétente pour accepter les donations est le conseil.

**M. MION.**- C'est le conseil qui autorise au cas par cas l'administrateur à accepter les libéralités. Je crois que, par le passé, le conseil avait voté des autorisations générales et sans limite de temps pour le précédent administrateur pour accepter de telles libéralités. Pour traiter des cas comme celui que nous venons de voir à l'instant, nous avons souhaité vous faire adopter une autorisation à caractère plus général, mais limitée à trois ans.

Comme le suggère Mme Lepetit, nous pouvons préciser que les libéralités qui pourront être acceptées dans ce cadre devront être conformes aux statuts de notre Fondation. Et, comme l'a précisé notre président, je crois important que, chaque année, l'administrateur rende compte au conseil des libéralités qu'il a été amené à accepter dans le cadre de cette autorisation et sous le plafond qui a été fixé.

**M. le PRÉSIDENT.**- Pour répondre à Mme Lepetit, il est précisé : « *Il est rappelé en tant que de besoin que l'administrateur décidera de l'emploi des libéralités ainsi reçues dans la limite de l'objet de la FNSP et des demandes de l'auteur de la libéralité, le cas échéant. Il en rendra compte a posteriori au conseil* ». Le « *en tant que de besoin* » ne s'impose pas, de même que « *a posteriori* ».

**M. PÉBEREAU.-** Il vaut mieux laisser « *a posteriori* ».

**M. le PRÉSIDENT.-** On ne peut pas en rendre compte avant ?

**M. PÉBEREAU.-** Si, s'il rend compte de son intention.

**M. DUHAMEL.-** Au lieu de « *dans les limites de l'objet* » on peut peut-être mettre « *compatible avec l'objet* » ?

**M. le PRÉSIDENT.-** Ce que voulait Mme Lepetit, c'est que l'on précise que l'administrateur n'accepte que les libéralités compatibles avec les statuts de la Fondation.

**M. PÉBEREAU.-** Pardon, mais il me semble que nous faisons confiance à l'administrateur dans bien d'autres domaines pour respecter les statuts de la Fondation. Le texte actuel me paraît parfait.

**M. le PRÉSIDENT.-** Il vaut mieux la résolution la plus large possible, sans trop de précisions. A partir du moment où l'administrateur rend compte chaque année des libéralités qui ont été acceptées, le conseil exerce un contrôle *a posteriori*. Cela vous convient-il ?

*(Pas d'observation)*

Compte tenu de cette légère modification, je mets cette résolution aux voix.

### Résolution n° 3

« De manière générale, le conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques autorise son administrateur à procéder à l'acceptation de l'ensemble des libéralités consenties à la Fondation nationale des sciences politiques et à effectuer l'ensemble des démarches et formalités nécessaires permettant de le recevoir, ainsi que la signature de tous les actes, notamment notariés, et documents y afférents et payer les frais et droits le cas échéant. A cet effet, il pourra passer et signer tous actes, substituer et généralement faire le nécessaire.

Il est rappelé que l'administrateur décidera de l'emploi des libéralités ainsi reçues dans la limite de l'objet de la Fondation nationale des sciences politiques et des demandes de l'auteur de la libéralité, le cas échéant. Il en rendra compte *a posteriori* au conseil d'administration.

Cette autorisation générale donnée à l'administrateur par le conseil d'administration ne concerne que les libéralités d'un montant, par libéralité, inférieur à cinq cent mille euros (500.000 €). La présente autorisation est valable pour une durée de trois (3) ans à compter de ce jour. »

**☞ La résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

**M. le PRÉSIDENT.-** Le point VII. de l'ordre du jour : « Autorisation donnée à l'administrateur d'accepter la dévolution de l'actif d'un montant de 4130 € de l'association des professeurs et maîtres de conférences de Sciences Po à l'issue de sa dissolution en date du 5 février 2015 » est devenu sans objet. Il est donc supprimé.

### **VII. POINT D'INFORMATION PAR L'ADMINISTRATEUR SUR L'AVANCEE DU PROJET IMMOBILIER DE L'HOTEL DE L'ARTILLERIE**

---

**M. MION.-** Il s'agit d'un point d'information qui n'appelle pas de décision de votre conseil aujourd'hui. C'est un point d'étape dans ce chantier de longue haleine, entrepris voilà deux ans, concernant l'instruction de ce dossier par les services de Sciences Po.

En février dernier, nous avons été auditionnés par le Conseil de l'immobilier de l'État, instance composée de parlementaires des deux assemblées et de spécialistes du secteur de l'immobilier. Le Conseil

souhaitait nous entendre sur la stratégie immobilière de Sciences Po et comprendre comment le projet de l'Hôtel de l'Artillerie s'inscrivait dans cette stratégie.

La séance a donné lieu à une présentation, de notre part, assez documentée puis à un débat fourni avec les différents membres de ce Conseil. Le débat a porté sur :

- l'opportunité, pour Sciences Po, de se maintenir dans le cœur de Paris plutôt que de rechercher des implantations plus périphériques ;
- la soutenabilité financière pour notre institution du projet en question ;
- l'objet général que nous poursuivons au travers de ce projet.

Nous n'avons pas encore l'avis du Conseil qui, je pense, sera remis de manière imminente au ministre du budget, celui pour lequel ce Conseil émet ses avis, mais nous avons franchi une étape nécessaire dans le cadre de la procédure qui, si tout va bien, doit nous conduire à l'acquisition de l'Hôtel de l'Artillerie.

Parallèlement, nous avons poursuivi nos travaux sur le montage financier de l'opération. A ce stade, votre conseil a été informé de manière assez succincte des premières hypothèses que nous avons formées sur le financement et, notamment, de recourir à deux établissements : la Banque européenne d'investissement et la Caisse des dépôts et consignations. Nous ne sommes plus contraints de nous limiter à ce type d'établissement pour contracter les emprunts qui nous permettront de financer cette opération puisque, comme vous l'a rappelé Charline Avenel, nous n'appartenons plus à la catégorie des « organismes divers d'administration centrale » (ODAC). Nous avons maintenant la faculté de recourir à des financements auprès d'établissements privés.

Nous avons donc mené une consultation auprès de huit établissements de la Place sur les conditions auxquelles ils consentiraient à financer notre projet, la question cruciale étant de s'engager sur un montant mais aussi sur une durée puisque, compte tenu de la structure financière de Sciences Po, la question de la durée de l'emprunt est très importante. Trois des huit établissements consultés nous ont remis une proposition qualifiée de sérieuse, c'est-à-dire étayée et très solide : deux sont des propositions de crédit à long terme, la troisième est une proposition de crédit-bail.

Nous sommes en train d'explorer plus avant ces trois propositions, en engageant un dialogue approfondi avec les institutions concernées. Pour nous, l'enjeu est de trouver une banque qui propose une durée suffisamment longue et qui soit disposée, soit à assumer la totalité du financement, soit à s'associer à un autre établissement qui, par exemple, pourrait être la Banque européenne d'investissement.

Dans l'hypothèse du crédit-bail, l'un des points à regarder de près est la question de la valeur résiduelle du bien qui, au terme du crédit-bail, doit être aussi proche que possible de zéro. A ce stade, nous n'écartons pas tout à fait l'hypothèse du crédit-bail. Le moment venu, nous soumettrons bien entendu toutes ces hypothèses à votre conseil.

Compte tenu du niveau des taux sur le marché privé aujourd'hui, ces hypothèses de financement auprès d'établissements privés sont à regarder avec beaucoup de soin et d'intérêt. Les taux proposés sont très sensiblement inférieurs aux taux administrés que la Caisse des dépôts et la Banque européenne d'investissement appliqueraient à notre projet.

Parallèlement, nous avons poursuivi nos discussions avec l'État sous ses différentes « casquettes ». Nous espérons un arbitrage interministériel dans le mois qui vient afin de savoir si l'État cède l'Hôtel de l'Artillerie dans le cadre d'une procédure de gré à gré à Sciences Po pour un montant voisin de celui que votre conseil m'a autorisé à proposer, à savoir 80 M€ hors taxes et hors droits. Le sujet majeur de l'arbitrage qui devra être rendu, c'est trancher les différences de vues qui s'affirment entre les attentes du ministère de la défense et la véritable valeur du bien qui est assez sensiblement inférieure à celles-ci.



Nous avons, je crois, été au bout des analyses et discussions techniques nécessaires à l'instruction du dossier avec le ministère des finances et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la soutenabilité de l'opération. Désormais, le ministère du budget fait l'analyse suivante. Notre plan de financement est ambitieux car il active un certain nombre de leviers en matière de dépenses et de ressources. Toutefois, les hypothèses sur lesquelles ce plan a été bâti étaient assez conservatrices ; il existe donc une marge qui n'est pas négligeable sur les taux et sur le coût global de l'opération. Ce qui a achevé de rassurer le ministère du budget c'est le fait que, dans le projet, il est possible de distinguer une phase conditionnelle de travaux dont la non-réalisation diminuerait considérablement le coût global du projet et des travaux de restructuration que nous aurons à mener. C'est un gage de viabilité si les hypothèses sur lesquelles était fondé notre plan de financement s'avéraient difficiles à tenir.

S'agissant de notre offre d'achat, nous continuons à faire valoir le bien fondé du chiffre de 80 M€ que nous avons proposé après autorisation de votre conseil. *In fine*, c'est la commission pour la transparence et la qualité des opérations immobilières de l'Etat placée auprès de France Domaine qui recommandera au ministre une valeur de cession. Si la valeur estimée par cette commission était un peu supérieure aux 80 M€, nous serions amenés à revenir vers votre conseil. Nous remettrons tous les éléments et toutes les hypothèses sur la table pour permettre à votre conseil de se prononcer en connaissance de cause.

Enfin, toujours en parallèle, nous avons lancé les études de programmation des travaux à mener sur le site ainsi que les perspectives d'aménagement. Nous menons ces études dans le cadre de marchés que nous avons passés après mise en concurrence par l'Epaurif qui est mandataire de Sciences Po dans cette affaire et notre assistant à maîtrise d'ouvrage. Ces travaux de programmation sont absolument cruciaux du point de vue de la tenue globale du calendrier que nous nous sommes fixé. Comme je l'ai également indiqué, dans le cadre de ces contrats d'études avec les agences qui mènent les travaux de programmation, nous nous sommes ménagé la possibilité d'une sortie en cours de route si le projet devait ne jamais voir le jour.

Ces travaux sont extrêmement intéressants. Ils nous permettent de voir tout le potentiel structurant de ce projet du point de vue de nos activités et de la répartition de nos forces et troupes, notamment en termes de rapprochement entre les différentes entités scientifiques de Sciences Po d'une part, et de rapprochement entre ces entités et les unités de formation de notre maison d'autre part. On voit bien que, derrière cette question immobilière, se cachent des questions très importantes sur la façon de travailler à Sciences Po ; des améliorations considérables sont à espérer de ce côté-là.

Nous avons d'ores et déjà beaucoup avancé dans nos discussions avec les architectes des Bâtiments de France qui observent tout ce qui se fait sur ce site avec une grande attention, puisqu'il s'agit d'un site pour une large part classé et qui se situe dans un périmètre protégé par un plan de sauvegarde et de mise en valeur. Dans les premières esquisses que nous avons tracées, nous sommes parvenus à des hypothèses qui satisfont les architectes. Naturellement, tout cela devra être confirmé dans le cadre du permis de construire que nous déposerons. La question majeure qui se pose dans le cadre de ces discussions avec les architectes des Bâtiments de France est celle des surfaces que nous souhaitons créer en sous-sol. En effet, parmi les différents bâtiments de ce site, celui construit dans les années 1920 dit « Bâtiment des Allemands » doit être détruit. Le projet d'aménagement envisagé par les architectes n'autorisant pas de construction supplémentaire en surface, sa destruction doit être compensée par la création d'amphithéâtres et de salles de travail en sous-sol. C'est surtout là-dessus que nos discussions avec les architectes ont porté.

**M. le PRÉSIDENT.**- Si la commission adéquate nous propose un prix plus élevé, nous pouvons donc espérer que la diminution de nos dépenses en taux d'intérêt - compte tenu de notre nouveau statut - compensera l'éventuelle augmentation.

**M. MION.-** C'est ce qu'il nous faudra démontrer dans le cadre des éléments que nous vous soumettrons.

**M. le PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des observations ? Vers quelle date connaissons-nous la décision ?

**M. MION.-** J'évoquais un arbitrage qui pourrait intervenir dans le mois qui vient. C'est un calendrier que nous ne maîtrisons pas. Hier, j'ai reçu un appel du Préfet de la région Ile-de-France qui souhaitait que l'on puisse parler rapidement du dossier. Il est en charge de coordonner toutes les discussions en cours entre l'État et la Ville de Paris pour la cession des biens immobiliers du ministère de la défense. C'est l'un des signes qui montrent que nous approchons du moment de l'arbitrage.

**M. le PRÉSIDENT.-** Où en sommes-nous pour les statuts ?

**M. MION.-** Vous avez raison de poser cette question qui, je le sais, est sensible pour un grand nombre des membres de ce conseil. Notre texte était quasiment sur le bureau du Conseil d'Etat lorsque le ministère du budget - se manifestant de notre point de vue un peu tard, mais il semble qu'il n'avait pas été sollicité dans les formes par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche - a demandé une modification des statuts afin que la Fondation soit soumise au contrôle général économique et financier. Nous nous sommes opposés à cette modification qui ne correspond pas aux textes votés par votre conseil et qui nous semble aller à l'encontre de la nature et de l'histoire de notre Fondation ainsi que de l'évolution qu'elle a connue au cours des années récentes.

Tout ce que nous avons évoqué lors de la présentation des comptes sur l'évolution de nos ressources - et notamment le fait que, désormais, les ressources issues de l'État représentent nettement moins que la moitié de nos ressources totales - militait à notre sens pour que l'on n'introduisit pas un contrôle général économique et financier qui n'a jamais existé dans la vie de cette Fondation.

Le sujet aurait pu être balayé en quelques jours. Il a fallu quelques semaines pour qu'il remonte à l'arbitrage du Premier ministre et finisse par être tranché dans le sens que nous souhaitons. La seule contrepartie qui nous a été demandée - et sur laquelle votre conseil devra se prononcer *in fine*, c'est-à-dire après examen par le Conseil d'Etat - c'est qu'au lieu d'un seul commissaire du Gouvernement représentant le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre du budget, l'État a souhaité qu'il y ait deux commissaires du Gouvernement - un pour chacun des ministres - sans plus de pouvoirs que le premier. Tel est l'état des discussions mais ce sujet, qui peut paraître à contretemps, a bloqué notre affaire quelques semaines supplémentaires. J'espère que le Conseil d'Etat rendra son avis dans les prochaines semaines.

**M. le PRÉSIDENT.-** Les premiers textes de la Fondation donnaient libre accès à l'intérieur de la Fondation aux représentants du ministre des finances et du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Ce n'est pas à proprement parler une novation. En même temps, nous poursuivrons notre œuvre éducative et les commissaires du ministère des finances pourront voir fonctionner une institution dont le budget est en équilibre et qui ne sollicite pas d'emprunt pour assurer ses dépenses de fonctionnement !

**M. DUHAMEL.-** On est bien d'accord que les commissaires du Gouvernement n'ont pas le droit de vote ?

**M. MION.-** Tout à fait. Je profite de ce que vous m'avez donné la parole sur les statuts, Monsieur le Président, pour dire un mot d'un autre sujet qui a naturellement préoccupé ce conseil au cours des années passées. Il s'agit du contrôle effectué par la Cour des comptes sur la situation de Sciences Po fin 2012.

Nous avons subi - si j'ose dire - un contrôle du contrôle. Conformément à ses usages désormais bien établis, dix-huit mois après la remise de son rapport définitif, la Cour des comptes vient vérifier dans l'institution contrôlée les conditions dans lesquelles les recommandations qu'elle a formulées ont été mises en œuvre. Ce contrôle s'est déroulé au cours des mois derniers. Nous avons reçu la visite de « conclusion de ce contrôle », il y a une quinzaine de jours. A ce stade, le contrôle n'est pour autant pas achevé. Simplement, je

signale que le rapporteur chargé de l'affaire - un conseiller maître en service extraordinaire de la troisième chambre de la Cour des comptes - s'est déclaré satisfait en tous points par ce qu'il a pu observer de la mise en œuvre des recommandations.

Dans ce contexte où il est assez visible aux yeux de tous que notre maison a fait l'objet d'efforts de gestion importants, il nous paraissait encore plus incongru que l'on souhaite nous soumettre au contrôle économique et financier.

Les travaux de la Cour des comptes doivent se poursuivre par la remise du contre-rapport d'un autre membre de la troisième chambre, puis par le vote du rapport d'observations provisoires par la troisième chambre avant recueil de nos observations puis adoption du rapport définitif. Nous espérons que ce dernier sera aussi positif dans ses conclusions que les observations que nous a faites le rapporteur.

**M. le PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ?

## **VIII. ADHESION A L'AGENCE DE MUTUALISATION DES UNIVERSITES ET DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE (AMUE)**

---

**M. MION.**- Nous demandons l'accord de votre conseil pour que la Fondation adhère à l'agence de mutualisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Un passage devant votre conseil n'était pas indispensable, mais c'est l'agence elle-même qui souhaitait une délibération formelle de votre part pour s'engager. Pour nous, l'intérêt de recourir à cette agence est de pouvoir bénéficier des effets de mutualisation en matière d'acquisition de matériels informatiques. C'est un dispositif complémentaire de celui que nous avons déjà contracté avec l'UGAP.

Nous avons une forte attente pour réduire nos coûts d'acquisition d'équipements informatiques. Cela va dans le sens de la maîtrise de nos dépenses et de la nouvelle politique d'achat que nous avons cherchés à mettre en œuvre. En revanche, nous ne sommes pas intéressés par les offres de l'AMUE en matière de formation. Le coût annuel de cette adhésion est de 25 000 €, soit environ 5 % de notre dépense d'achats informatiques. Nous avons bon espoir que ce coût sera compensé par les économies que nous réaliserons.

**M. le PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des observations ? En quelque sorte, il s'agit d'une sorte de centrale d'achats.

**M. MION.**- Tout à fait. Je précise, s'agissant du contrôle de la Cour des comptes, la grande satisfaction marquée par le rapporteur sur la question de l'emprunt Dexia. Il s'est dit très impressionné par les conditions dans lesquelles notre directeur financier et notre secrétaire générale sont parvenus à sortir de cet emprunt toxique. C'est aussi un hommage rendu indirectement aux prises de position de ce conseil sur la nécessité de sortir rapidement du danger dans lequel cet emprunt nous avait placé.

**M. le PRÉSIDENT.**- Nous passons au vote du projet de la résolution n° 5.

### **Résolution n° 5**

« Le conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques approuve l'adhésion de de la FNSP à l'Agence de Mutualisation des Universités et Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche (AMUE) et autorise son administrateur à désigner son représentant à l'assemblée générale de l'Agence.»

**☞ La résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

*La séance est interrompue quelques minutes avant l'arrivée des représentants des étudiants.*

## **IX. VOTE SUR LES TARIFS 2016 DES *EXECUTIVE MASTERS* - PRESENTATION PAR NICOLAS PEJOUT, DIRECTEUR DE LA FORMATION CONTINUE**

---

**M. le PRÉSIDENT.**- Nous avons à l'ordre du jour, en formation élargie, le vote sur les tarifs 2016 des *Executive Masters*. Monsieur Péjout, vous avez la parole.

**N. PÉJOUT.**- Merci, Monsieur le Président. La première partie de ma présentation correspond à la proposition de deux projets de Masters exécutifs et la seconde partie est relative au vote des tarifs de tous les Masters exécutifs.

Concernant les deux nouveaux Masters exécutifs, le premier est destiné aux directrices et directeurs juridiques. C'est le « Master exécutif direction juridique » ; en anglais *Executive Master General Counsel*. Le titre en anglais s'explique par la volonté de toucher une cible résolument internationale et par une structure francophone et anglophone de la maquette. Ce programme a été conçu avec l'école de droit en réponse à un appel d'offres émis par le Cercle Montesquieu remporté par Sciences Po. Il serait dirigé par le professeur Christophe Jamin, directeur de l'école de droit. C'est une formation à temps partiel d'une quarantaine de jours sur douze mois autour d'une pédagogie extrêmement interactive puisque l'on s'adresse à des personnes cadres de la fonction juridique en activité. C'est donc un mélange de séminaires, de masterclasses et d'ateliers visant à faire en sorte que ces experts du droit puissent élargir leurs champs de compétences et de vision pour prétendre à progresser plus vite dans la fonction juridique au sein d'une entreprise, voire à prendre la direction d'autres grandes fonctions de l'entreprise. Le tarif unitaire proposé est de 25 000 € avec un nombre minimal d'inscrits de quinze.

Le second projet obéit à la même structure : environ une quarantaine de jours sur un an. Il est destiné à deux communautés professionnelles : la première, immobilière et la seconde, financière. C'est le projet de « Masters exécutif stratégie et finance de l'immobilier ». Il a été conçu avec le département d'économie - notamment Etienne Wasmer, spécialiste du logement - et avec l'école urbaine nouvellement créée. Il serait dirigé par Nordine Kireche, docteur en science politique de Sciences Po, chercheur associé au centre d'études européennes. Il enseigne en sociologie urbaine et est membre du groupe de recherche *Cities are back in town* de Sciences Po. La particularité de cet *Executive Master* est qu'il agrège plusieurs programmes pour en faire un Master exécutif : une partie certifiante qui serait assurée par Sciences Po et une autre partie certifiante qui serait assurée par le Crédit Foncier, en l'occurrence le groupe BPCE. Cette agrégation, ajoutée à la production d'un mémoire et à une soutenance orale, permet aux participants d'obtenir le diplôme de Master exécutif. Pour ce projet, le prix proposé est de 18 500 €, avec un nombre minimal d'inscrits de vingt.

Concernant la seconde partie de ma présentation, elle concerne le projet de résolution pour le vote des tarifs 2016 et 2017. L'évolution des tarifs s'explique globalement par deux facteurs :

- l'inflation : application d'une augmentation de 2 % par an ;
- une augmentation autour de 20 % pour le « Master exécutif en ressources humaines », le « Master exécutif en finance » et le « Master exécutif consacré à l'Afrique », afin de rattraper un tarif historiquement trop bas, d'accompagner une refonte de ces programmes qui sont beaucoup mieux positionnés dans le marché et de correspondre à l'image d'excellence et de sélectivité de Sciences Po.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Y a-t-il des questions ?

**Mme DELUSSEAU-JELODIN (UNEF).**- Merci Monsieur le Président. Nous sommes ici devant un sujet pour lequel le conseil d'administration connaît les divergences de l'UNEF par rapport au projet porté par la

direction. L'UNEF défend le principe d'une offre de formation continue dans tous les établissements d'enseignement supérieur, puisqu'il est essentiel pour un individu et bénéfique pour l'ensemble de la société que chacun puisse toujours améliorer son niveau de connaissances et ses compétences.

Toutefois, vous savez que notre divergence principale concerne les possibilités réelles d'accès à cette offre de formations pour ceux qui le souhaitent. Les tarifs qui nous sont présentés constituent une barrière pour un grand nombre de personnes qui pourraient être intéressées, mais qui peuvent difficilement prendre cette initiative d'elles-mêmes. Le montant de ces formations implique que seules les entreprises - et pas les plus petites d'entre elles - ou des cadres aux revenus extrêmement élevés peuvent les prendre en charge.

Nous nous demandons si l'accès à la formation continue peut réellement relever de la volonté propre des individus, ou si elle dépend uniquement de la stratégie des employeurs. Nous sommes donc dans un système où l'accès à la formation continue - parfois nécessaire pour espérer progresser dans une carrière - est réservé à ceux qui ont déjà les plus hautes fonctions ou qui exercent leur profession dans les plus grosses entreprises. Comme nous vous le précisons déjà l'an dernier, nous recevons régulièrement des mails d'étudiants qui sont en formation continue, que nous défendons comme tous les autres étudiants, et qui ont des difficultés à payer cet *Executive Master*.

En conclusion, l'UNEF ne s'oppose pas à la création d'une offre de formation continue à Sciences Po car c'est en accord avec notre vision de l'éducation tout au long de la vie ; c'est pourquoi, lorsque ces projets sont présentés en conseil de direction, nous avons l'habitude de nous abstenir. Mais ici, nous devons nous prononcer uniquement sur les tarifs de ces *Executive Masters* et c'est pour cela que nous voterons contre.

**M. CASTELLOTE (UNI-MET).**- L'UNI-MET souhaite marquer son approbation et son enthousiasme par rapport à ces *Executive Masters* qui permettent d'avoir un financement privé qui nous apparaît nécessaire aujourd'hui, puisque nous considérons qu'il est à long terme le seul mode de financement viable pour notre école d'une part, et de professionnaliser les études, de rapprocher Sciences Po du monde de l'entreprise, ce qui nous paraît être une très bonne chose pour l'insertion professionnelle de tous les étudiants d'autre part. Concernant les tarifs de ces Masters, ils sont assez modérés par rapport à ce que pratiquent d'autres grandes écoles, notamment à l'international, surtout au regard des études à Sciences Po.

C'est pourquoi l'UNI-MET se prononcera en faveur de ces tarifs.

**M. le PRÉSIDENT.**- Y a-t-il d'autres interventions ?

Si tel n'est pas le cas, nous devons approuver la résolution n° 4. Elle est complète, mais dans ce tableau, certains ont déjà été approuvés, non ?

**M. PEJOUT.**- Il s'agit des tarifs 2016 et 2017. Le dernier vote portait sur les tarifs 2015.

**M. le PRÉSIDENT.**- Très bien. Je lis d'ailleurs que « cycle diplômant » est traduit en anglais par *Executive Master*. (Sourires)

#### **Résolution n° 4 : tarifs Executive Masters 2016 et 2017**

Vu l'article 74 de la loi n°98-546 du 2 juillet 1998,

Vu l'article 3 du décret n°46-492 du 22 mars 1946,

Le conseil d'administration fixe aux montants suivants les taux des rémunérations des services de la Fondation dues par les usagers de l'Institut d'études politiques de Paris inscrits en formation continue diplômante :

## Cycles diplômants à temps partiel : tarifs pour 2016

Promotion des étudiants entrant en 2016 : Tarifs pour l'ensemble de la durée du cycle	Tarifs 2016
Finance d'entreprise et marché de capitaux	25 000 €
Sociologie de l'entreprise et stratégie de changement	20 800 €
Gestion et politiques de santé	18 500 €
Politiques du vieillissement et silver économie	18 500 €
Management des politiques publiques	18 500 €
Dirigeant associatif <b>(1)</b>	18 600 €
Management des médias	18 300 €
Ressources humaines	25 000 €
Trajectoires dirigeants	27 900 €
Communication	24 800 €
Potentiel Afrique	15 000 €
Digital Humanities	25 000 €
Gouvernance métropolitaine	18 500€
Energie, Environnement et Régulation	23 000 €
General Counsel <b>(2)</b>	25 000 €
Stratégie et finance immobilières <b>(2)</b>	18 500 €
Applied Labour Economics for development	tarif en cours de négociation avec les partenaires / rappel tarif 2015 : 7 500 €

N.B. : « Cycle diplômant » est traduit en anglais par « Executive master »

- (1) Une promotion tous les deux ans
- (2) En attente de validation du Conseil de Direction du 04 mai 2015

## Cycles diplômants à temps partiel : tarifs pour 2017

Promotion des étudiants entrant en 2017 : Tarifs pour l'ensemble de la durée du cycle	Tarifs 2017
Finance d'entreprise et marché de capitaux	25 500€
Sociologie de l'entreprise et stratégie de changement	21 200 €
Gestion et politiques de santé	18 900 €
Politiques du vieillissement et silver économie	18 900 €
Management des politiques publiques	18 900 €
Dirigeant associatif <b>(1)</b>	-
Management des médias	18 500 €
Ressources humaines	25 500 €
Trajectoires dirigeants	28 200 €
Communication	25 000 €
Potentiel Afrique	15 500 €

Digital Humanities	25 500 €
Gouvernance métropolitaine	18 900 €
Energie, Environnement et Régulation	23 000 €
General Counsel (2)	25 000€
Stratégie et finance immobilières (2)	18 500€
Applied Labour Economics for development	tarif en cours de négociation avec les partenaires / rappel tarif 2014 : 7 500 €

N.B. : « Cycle diplômant » est traduit en anglais par « Executive master »

- (1) Une promotion tous les deux  
(2) En attente de validation du Conseil de Direction du 04 mai 2015

**M. le PRÉSIDENT.**- Qui vote contre ? (4 voix UNEF)

Qui s'abstient ?

**Mme CARRERE D'ENCAUSSE.**- Je m'abstiens pour des raisons de langage car la rédaction telle que « *learning expedition* » ou encore « *general counsel* » ne me convient pas !

**Mme RENOARD.**- Je m'abstiens également.

**M. le PRÉSIDENT.**- Il faudrait que l'Académie française nous indique les expressions françaises adéquates.

**Mme CARRERE D'ENCAUSSE.**- Ce n'est pas l'Académie française, c'est la citoyenne. La langue française est dans la Constitution !

☞ **Cette résolution est adoptée par 29 voix pour, 4 voix contre (UNEF) et 2 abstentions : Mme Carrère d'Encausse et Mme Renouard.**

**M. le PRÉSIDENT.**- Dans les prochains documents, nous nous efforcerons de nous abstenir de formuler seulement en anglais. Je vous remercie. La séance est levée.

*La séance est levée à 11 heures 15.*